

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 mars 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 28 février 2025, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Amanda SABOURDY étant secrétaire de séance.

Délibération n°2025/14

En date du 06 mars 2025

Portant sur :

Création de poste – service Espaces verts – Cadre de Vie

Membres	29
Présents	19
Représentés	9
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Madame Valérie MASSALOUX.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Serge MEYER par Monsieur Patrice POT, Monsieur François VENEL par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Christine BONNETAUD par Madame Christiane GADAUD, Madame Christelle THORÉ par Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Xavier ABBADIE, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Madame Martine POTTIER.

En raison du départ (mutation vers une autre Collectivité) du responsable du service Espaces verts-Cadre de vie et afin d'assurer la continuité du service public, il convient de procéder à un recrutement. Cet emploi pouvant être pourvu par un Agent de Maitrise Territorial, (actuellement emploi occupé par un Agent de Maitrise Principal de 1^{ère} classe), il est proposé à l'Assemblée de créer un poste d'Agent de Maitrise Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux dispositions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Agent de Maitrise Territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2025.
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

A AIXE SUR VIENNE, le 06 mars 2025

René ARNAUD

Amanda SABOURDY

Maire d'AIXE-SUR-VIENNE

Secrétaire de séance

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter du 10 mars 2025, date de sa publication.